



**Roi
Morvan
Communauté**

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Roi Morvan Communauté

13, rue Jacques Rodallec – BP 36 – 56110 GOURIN

Tél : 02 97 23 36 95 / 02 97 23 39 59

spanc@rmcom.bzh

Formulaire de renseignements en vue de l'installation d'un assainissement non collectif - Année 2026

Vous devez remplir ce formulaire si :

- ◆ vous construisez une habitation
- ◆ vous agrandissez ou modifier une habitation
- ◆ vous réhabilitez votre système d'assainissement non collectif

Ce document est à déposer au SPANC.

DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

POUR UNE INSTALLATION A :

Adresse :

Commune : Code postal :

Cadastre : Section : N :

NATURE DU PROJET

Construction neuve Rénovation/transformation

Cette demande est réalisée dans le cadre :

d'un certificat d'urbanisme préalable à une construction (n°.....)

d'un permis de construire (n°

d'une déclaration de travaux (n°

d'une réhabilitation du système d'assainissement seul

autre, à préciser.....

REALISATION DU PROJET :

NOM du concepteur (bureau d'études,...) :

Adresse : N° de téléphone :

NOM de l'installateur :

Adresse : N° de téléphone :

RENSEIGNEMENTS SUR L'HABITATION ET SON OCCUPATION

Capacité de l'habitation :

- ◆ Nombre de pièces principales :
- ◆ Nombre de chambres :
- ◆ Nombre d'habitants prévus (simultanément présents) :

Résidence :

principale secondaire location saisonnière location à l'année

Implantation de l'habitat :

- Habitat isolé
 Habitat regroupé (hameau)
 Lotissement (*préciser nom et adresse du lotisseur :)*
 Bourg

Usages autres que l'habitation :

Non Oui. Pour quelles activités (restaurant, hôtel,...) ?.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Superficie de la parcelle :m²

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif :

Cours d'eau Plan d'eau Puits Source Forage

Si oui, distance par rapport au système d'assainissement :m

Ce point d'eau a-t-il un usage ?

alimentation humaine alimentation animale autres (préciser :)

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT ENVISAGE (se reporter à l'étude de sol et de filière)

Prétraitement des eaux usées :

Ouvrage principal : Fosse toutes eaux : volume (en m3)
 Autres (préciser) :

Equipements annexes : Bac dégraisseur : volume (en m3)
 Autres (préciser) :

Traitement des eaux prétraitées (épuration et évacuation) :

◆ EPANDAGE SOUTERRAIN EN SOL NATUREL

Tranchées d'épandage Lit d'épandage
Nombre de tranchées : Largeur du lit : mètres
Longueur totale d'épandage : mètres Longueur du lit : mètres

◆ EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET INFILTRATION DANS LE SOL NATUREL

Filtre à sable vertical non drainé Tertre d'infiltration
Surface : m² Surface au sommet : m²
Surface à la base :

◆ EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET REJET AU MILIEU SUPERFICIEL OU SOUTERRAIN

Filtre à sable vertical drainé Lit à massif de zéolite
Surface : m² Surface: m²

◆ FILIERE AGREEE

Nom de la filière :
Numéro d'agrément :

Informations complémentaires

➤ Si filière nécessitant un rejet, la destination du rejet :

à la rivière/ruisseau
 au fossé
 autres (à préciser)

➤ Est-il prévu une pompe de relevage : Oui Non

➤ Destination des eaux pluviales (fossé, réseaux....) :

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR :

- 1 exemplaire de l'étude de sol et de filière à la parcelle respectant les prescriptions du cahier des charges de la charte départementale (www.charte-assainissement56.org).
- Le présent formulaire dûment complété

L'installation du dispositif d'assainissement non collectif doit être entreprise uniquement après l'approbation du dossier et conformément au projet accepté.

Le demandeur s'engage :

- à ne pas recouvrir les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement avant le contrôle de conformité des travaux. Il est nécessaire d'informer le SPANC quelques jours avant le début des travaux.
- à entretenir son installation
- à régler les montants des redevances en vigueur correspondants à ces contrôles et votés par le conseil communautaire.

Fait à....., le2026.

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur

Vu par le Service Public d'Assainissement Non Collectif le :

Dossier N°:.....

Transmis pour contrôle le :.....

Montant de la redevance (260€ TTC jusqu'à **20 EH / 500 € de **21 à 199EH**) fixé par délibération :**

- 50% du coût à régler au contrôle du projet
 - 50 % du coût à régler après contrôle de l'installation.
- La facturation sera adressée par le trésor public

Les informations recueillies par RMCom, représentée par son Président, font l'objet d'un traitement afin de répondre à une demande d'installation d'un assainissement non collectif. Ce traitement relève d'une obligation légale. Les informations seront conservées 10 ans. La réponse aux informations requises est obligatoire pour la finalité poursuivie. Le destinataire de ces informations est le SPANC auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@cdg56.fr ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.